

Délibération du Conseil municipal n° 081/2024

Le six novembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le trente et un octobre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, François Bernigaud, Gilles Duvert, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Gabriel Gandini, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Michel Deridder à Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret à Cécile Conry, Roberte Pelletier à Isabelle Gloux, Didier Bouvard à Claudine Chassagne, Marie-Paule Balicco à Gérald Giraud, Laurent Robert à Brigitte Dulong.

Absents : Frédéric Cuchet.

Délibération portant autorisation à M. le Maire à signer des contrats de bénévolat à direction de la bibliothèque municipale

Visas

Vu la jurisprudence constante du Conseil d'état concernant les collaborateurs occasionnels du service public ;

Vu la charte des bibliothèques du 7 novembre 1991 ;

Contexte

Considérant la possibilité offerte à la commune de disposer de bénévoles pour aider à faire vivre la bibliothèque municipale ;

Considérant l'utilité, pour le bon fonctionnement de la bibliothèque, de pouvoir ponctuellement recourir à des bénévoles ;

Considérant le besoin, pour que les bénévoles soient couverts au titre de l'assurance contractée par la commune qu'un contrat soit signé ;

Considérant que pour borner les missions et devoirs des bénévoles, il est nécessaire de conclure un contrat ;

Considérant la nécessité de permettre à Monsieur Gerald Giraud, Maire de la commune, de signer les contrats de bénévolat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'autoriser le Maire à signer les contrats de bénévolat de la bibliothèque municipale
- De mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le six novembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 21, absent : 1, votants : 27 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : 12/11/2024

Le Maire, Gérald Giraud

